



Les lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports Position de l'UAF

Bruxelles

17 septembre 2013



UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Des principes contestables

Un aéroport



Pas une usine quelconque



Un outil de développement économique et d'aménagement du territoire

Un **abaissement du seuil** de 1 million à 200 000 passagers **incompréhensible**

Aides à l'investissement

Des lignes directrices avec plusieurs catégories pour les taux d'intensité

- Entre 3 et 5 millions un rapport de 1,7
- Entre 1 et 3 millions un rapport de 3
- Entre 200 000 et 1 million un rapport de 5



une catégorie trop grosse

Aides à l'investissement

Avoir une progressivité de l'intensité maximale des aides à l'investissement aussi pour les aéroports entre 200 000 et 1 million de pax

Propositions de l'UAF	
750 000 à 1 000 000 pax	75% d'intensité maximum
500 000 à 749 999 pax	85% d'intensité maximum
< 500 000 pax	95% d'intensité maximum

Aides à l'investissement

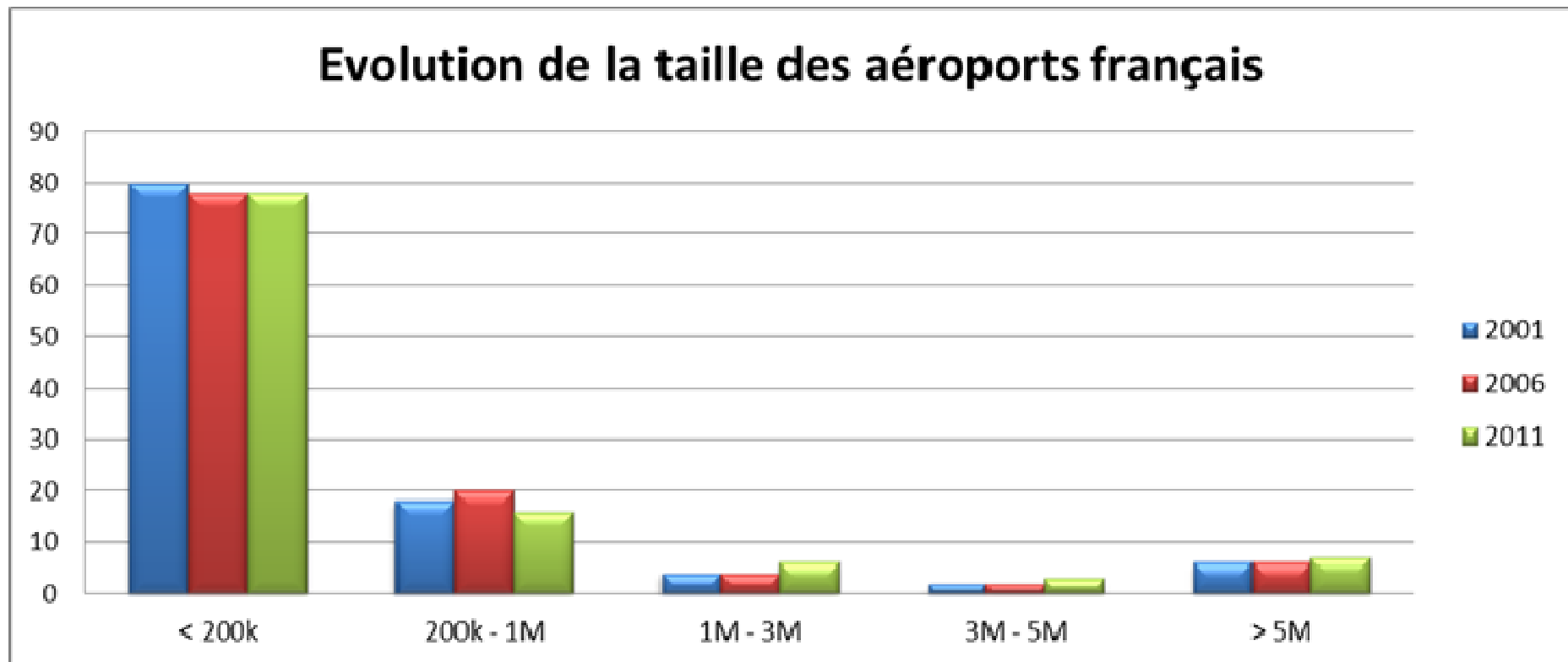
Eviter des lourdeurs administratives inutiles

➔ Notification qu'à partir d'un certain montant de l'aide
(par ex. 1 million d'euros par an ou par opération)



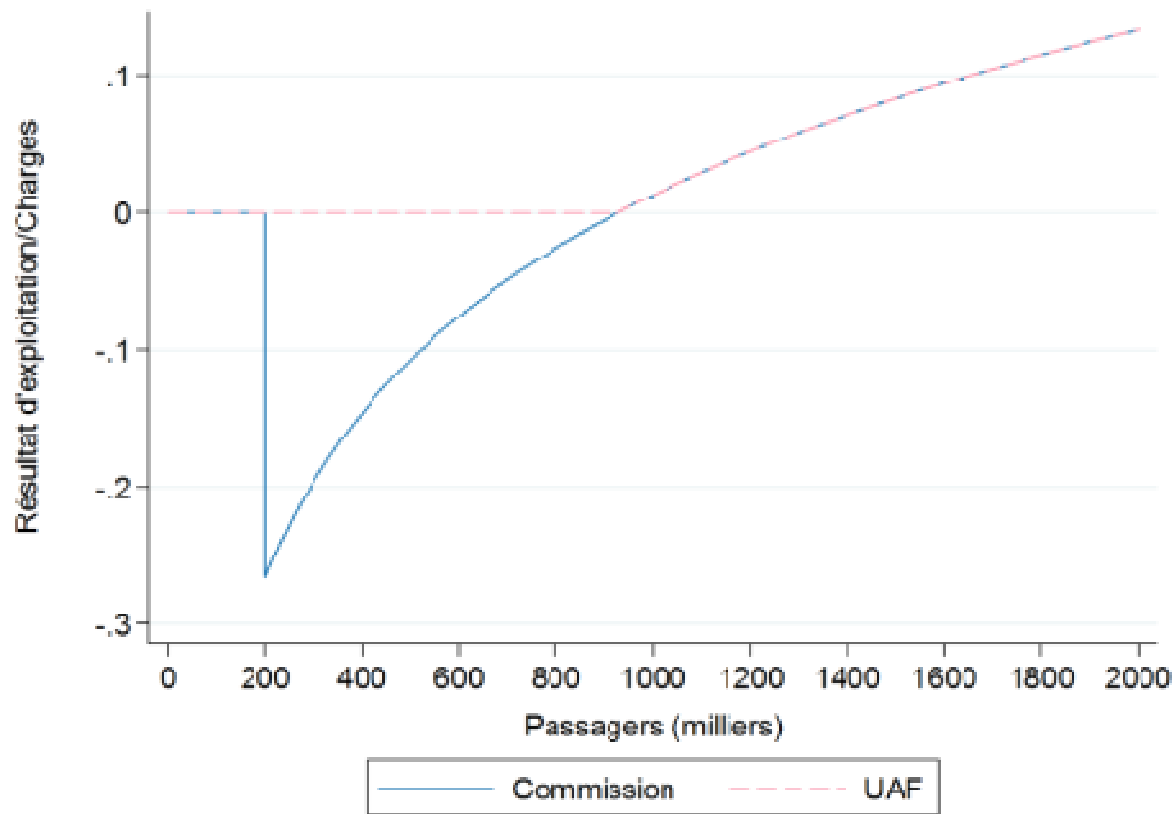
Aides au fonctionnement

Une période transitoire de 10 ans qui ne résout rien



Aides au fonctionnement

Eviter la trappe à pauvreté



Aides au fonctionnement

Reprendre la progressivité introduite par la Commission pour l'investissement afin d'atteindre le «petit équilibre»

Propositions de l'UAF	
200 000 à 399 999 pax	50% max des coûts de fonctionnement
400 000 à 599 999 pax	40% max des coûts de fonctionnement
600 000 à 799 999 pax	20% max des coûts de fonctionnement
800 000 à 1 million pax	10% max des coûts de fonctionnement

Les aides au démarrage des lignes

Concernent directement les compagnies aériennes

Plutôt 3 ans que 2 ans



Les Services d'intérêt économique général SIEG

Une notion acceptée par la Commission

Mais pourquoi que pour des cas isolés éloignés et périphériques?

Les petits aéroports régionaux sont de vrais services publics

Un rôle important en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et social pour leur région

Merci de votre attention

